

Rwanda 1994-2021 : 27 ans, 100 jours, 1 000 000 de morts, le refus de l'oubli – le devoir de justice et de vérité

MRAP, 9 avril 2021

Il y a 27 ans, le 7 avril 1994, débutait au Rwanda le génocide des Tutsis. En 100 jours, près de un million de personnes, hommes, femmes, enfants, étaient massacrés avec la plus grande barbarie, pour être nés Tutsis ou pour s'être opposés à cette extermination.

Ce génocide, accompli par les ex-Forces Armées Rwandaises (FAR) et les milices dites Interahamwe était hélas prévisible.

Des tueries, considérées comme des "répétitions générales" s'étaient déjà déroulées de 1990 à 1993. Deux mois avant le début du génocide le journal la Médaille Nyiramacibiri avait écrit "la race tutsi pourrait être éliminée". Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, Radio Mille-Collines multipliait les appels au massacre : "il reste de la place dans les tombes, qui va nous aider à les remplir ? Exterminez tous les cafards". L'extermination avait bel et bien été programmée de longue date.

Le pouvoir rwandais a reçu de manière continue et appuyée le soutien du gouvernement français, tant au plan politique, militaire que financier avant et pendant le génocide. Ce soutien politique a même continué après que ce pouvoir soit tombé!

Fin avril 1994, le MRAP se mobilise et met en place un collectif "contre toute forme d'ingérence et pour le soutien au peuple rwandais". En septembre il organise un concert qui permettra de financer un orphelinat pouvant prendre en charge 500 orphelins, tutsis et hutus.

Dès 1994, la France est mise en cause. Sa complicité avec le régime qui a conçu le génocide ne fait plus aucun doute. Son rôle dans la protection des génocidaires non plus.

Le MRAP s'est réjoui de l'arrestation le 16 mai 2020 de Félicien Kabuga à Asnières-sur-Seine où il vivait sous une fausse identité. Kabuga avait financé l'importation de 580 tonnes de machettes, ainsi que radio Mille-Collines. Le 3 juin 2020, la justice française a approuvé son transfert vers le Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux (MTPI), afin qu'il y soit jugé pour génocide et crimes contre l'humanité commis entre avril et juillet 1994. La Cour de Cassation française a validé définitivement la remise de Félicien Kabuga au MTPI. Fin octobre 2020, il a été transféré à La Haye.

Le Président Macron a demandé à ce que les archives soient ouvertes et qu'une commission d'historiens et de juristes comprennent ce qui s'est passé réellement. Le rapport de plus de 1200 pages de cette commission vient de sortir.

Le MRAP se félicite de cette avancée : après 27 ans, la vérité et la justice doivent continuer à progresser. Le devoir de vérité et de justice est toujours aussi nécessaire pour les victimes, pour les survivants et pour l'avenir.

Paris le 8 avril 2021